

**Rapport au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée de  
l'examen du Préavis n°38 du 11 novembre 2004  
Concernant**

- a) une demande de crédit d'investissement de fr. 1'100'000.- pour divers travaux de réfection au Temple de la Place Pestalozzi (orgues, galeries, électricité, clocher) ;**  
**b) la réponse à la motion de M. le Conseiller S. Lovey concernant l'orgue du Temple.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le 19 avril 2005 en présence de Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud, Monsieur Jean-François Sutterlet, URBAT et Monsieur Guilhem Lavignotte, organiste du Temple. Elle était composée de Mesdames Laurence Balet, Adine Perret et de Messieurs Walter Eckinger, Serge Lovey, Michel Müller, David Wulliamoz et du soussigné désigné comme rapporteur. Les commissaires remercient Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud et Monsieur Jean-François Sutterlet pour la clarté de leur exposé et la précision des réponses apportées aux questions soulevées, et Monsieur Guilhelm Lavignotte, qui, par sa connaissance musicale et sa maîtrise technique, nous a permis de comprendre les richesses et faiblesses actuelles de l'orgue du Temple.

### **Historique du préavis n°38**

En 1997, Mme la Conseillère Adine Perret relevait l'état préoccupant de l'orgue du Temple. Cette intervention entraîna la constitution d'une Commission d'étude chargée de la remise en état de l'instrument. Dans le même temps, une association de soutien à la restauration de l'orgue était créée. Cette association se lança alors dans une récolte de fonds qui s'avéra fructueuse. Parallèlement, la Commission d'étude se penchait sur les diverses options de rénovation de l'orgue et sur les possibilités de bénéficier de subventions cantonales et fédérales.

Lors de la séance du Conseil communal du 3 avril 2003, une motion du conseiller Serge Lovey fut prise en considération. Elle demandait « *la présentation d'un rapport sur les travaux à entreprendre pour la rénovation de l'orgue du Temple, et sur les coûts, possibilités de financement et subsides éventuels à négocier pour mener à bien cette opération* » (Préavis n°38, 2004, p. 6). Ce préavis est en partie une réponse à la motion Lovey.

Initialement, la commission devait se réunir le 14 décembre 2004. Cependant, dans l'attente de réponses du Canton et de la Confédération sur les possibilités de subventionnements pour le financement des travaux considérés, la Municipalité a reporté la séance au 19 avril 2005.

## Rénovation de l'orgue du Temple : les raisons d'un choix

L'état de vétusté de l'orgue du Temple a incité la Municipalité à s'attacher les conseils d'experts en la matière. Les débats ont débouché sur différents scénarios. De la remise à l'état du XVIII<sup>ème</sup> (en renonçant aux apports du XX<sup>ème</sup>), à l'utilisation d'un synthétiseur (« blasphématoire » pour les amateurs de musique), la solution adoptée correspond à une volonté de conserver les modifications que l'orgue a reçues à travers son histoire. En effet, les spécialistes s'accordent à penser que les apports successifs dont l'orgue du Temple a été l'objet constituent une richesse musicale et technique. Cet instrument hybride possède des sonorités complètes (classique, romantique, symphonique, néo-classique...) permettant de jouer un répertoire très étendu. Si cette solution n'est pas la moins onéreuse, elle a le mérite de doter notre ville d'un instrument d'une grande valeur, (tant historique que musicale). De plus, le Temple n'étant pas seulement un lieu de culte, mais également de concerts et de cours pour le conservatoire du Nord-Vaudois, il concerne une large tranche de la population.

### Autres travaux

Le crédit demandé englobe également d'autres travaux à entreprendre dans le Temple.

Ces travaux sont :

1. *La mise en conformité des galeries selon les normes ECA.*  
Motivation : Respect de l'art. 55 de la norme de protection incendie et affaissement plancher.  
Coût : 45'000.-
2. *Équipement d'éclairage de secours, selon normes ECA*  
Motivation : Respect des normes ECA  
Coût : 7'000.-
3. *Modification de l'éclairage général intérieur*  
Motivation : Améliorer l'apport de lumière artificielle, électrification non conforme  
Coût : 20'000.-
4. *Remplacement de l'installation de sonorisation*  
Motivation : Système vétuste et de piètre qualité  
Coût : 25'000.-
5. *Pose d'abat-son au clocher*  
Motivation : Clocher fortement endommagé par le vent et l'humidité. Amélioration de la mixture des sons des cloches  
Coût : 25'000.- (subventions fédérales envisageables)
6. *Remplacement de jougs en bois des cloches*  
Motivation : Etat de vétusté des jougs actuels  
Coût : 25'000.- (subventions fédérales envisageables)

## **Financement**

Les commissaires tiennent à saluer les efforts considérables fournis par **l'association de soutien à la restauration de l'orgue du Temple**. En effet, 450'000.- ont pu être réunis grâce à une récolte de fonds lancée en 1997. De plus, un généreux donateur sensibilisé par cette démarche a offert 100'000.- à la commune d'Yverdon-les-Bains pour la rénovation de l'instrument.

Les subventions cantonales et fédérales sont malheureusement supprimées. Nous pourrions par contre compter sur un financement fédéral et cantonal partiel (15%) pour la restauration des éléments du clocher.

## **Discussion au sein de la commission**

Concernant la rénovation de l'orgue, les commissaires ont pu constater - notamment, grâce à la démonstration et aux commentaires de Monsieur Lavignotte - que l'instrument actuel souffrait de nombreux dysfonctionnements. D'autre part, convaincue de la richesse musicale et historique de l'orgue, la commission considère que les rénovations proposées dans ce préavis sont réfléchies et nécessaires à la sauvegarde du patrimoine de notre ville. De plus, grâce aux travaux de l'association de soutien à la restauration de l'orgue du Temple, le crédit sera supportable pour les finances de notre ville.

Concernant les autres travaux à effectuer, la commission prend acte des exigences de l'ECA en matière de sécurité et est convaincue de la nécessité de remplacer les installations électriques et de sonorisation, et d'améliorer la protection du clocher.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n° 38 du 11 novembre 2004 tel que présenté par la Municipalité.

Vassilis VENIZELOS (01-05-05)